

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres du jury de la Communauté
française chargé de conférer les diplômes de candidat et de
licencié en sciences commerciales et d'ingénieur commercial**

A.Gt 07-12-2000

M.B. 03-03-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 43, modifié par le décret du 9 septembre 1996 et partiellement annulé par l'arrêt de la Cour d'arbitrage n° 43/96 du 2 juillet 1996;

Vu l'arrêté royal du 17 septembre 1934 fixant les conditions de la collation du diplôme de licencié en sciences commerciales;

Vu l'arrêté royal du 18 septembre 1934, fixant les conditions de la collation du diplôme d'ingénieur commercial;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 février 1997 instituant un jury de la Communauté française pour conférer les grades de candidat en sciences commerciales, de licencié en sciences commerciales et financières, de licencié en sciences commerciales et consulaires, de licencié en sciences commerciales et administratives, d'ingénieur commercial,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint et membres du jury de la Communauté française pour conférer les grades de candidat en sciences commerciales, de licencié en sciences commerciales et financières, de licencié en sciences commerciales et consulaires, de licencié en sciences commerciales et administratives, d'ingénieur commercial.

Président : M. Prudhomme, Jules, inspecteur général honoraire.

Vice-président : M. Flahaut, Pierre, directeur président de la Haute Ecole ICHEC - ISC St-Louis - ISFSC.

Secrétaire : M. Martin, Jean-Pierre, professeur à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut.

Secrétaire adjoint : M. Collin, Pol, professeur honoraire à la Haute Ecole ICHEC - ISC St-Louis - ISFSC.

Membres :

1^{er} Cycle - Candidatures

Enseignement de la Communauté française et Enseignement officiel
subventionné

Haute Ecole de Bruxelles :
Mme V. Pirotte.

Université de Mons-Hainaut :
Mme N. Maleve;
Mme J. Chapelle-Dulière;



M. X. Lambotte.

Haute Ecole de la C.F. du Hainaut :

M. J.P. Martin;
M. Y. Debaugnies;
M. F. Lovenberg;
M. D. Martinez.

Haute Ecole de la C.F. du Luxembourg Schuman :

M. R. Alexandre.

Haute Ecole Francisco Ferrer de la ville de Bruxelles :

Mme B. Courtoy;
M. E. Hoppe;
Mme R.M. Maroye;
M. D. Justens;
M. J. Differdange (prof. honoraire ens. sup. C.F.).

Enseignement libre confessionnel subventionné

Haute Ecole ICHEC - I.S.C. St-Louis - ISFSC :

Mme F. Mayez;
Mme A. Gomez;
M. B. Dhaeyer;
M. P. Collin (prof. honor.);
Mme S. Simons;
Mme N. Van Droogenbroeck.

FUCAM :

Abbé J.P. Mondet;
M. G. Sturbois.

Haute Ecole Léonard de Vinci :

M. J.P. Dupont.

Enseignement libre non confessionnel subventionné

Hautes Etudes commerciales de Liège :

M. J. Marthoz;
M. D. Reynders.

Université libre de Bruxelles :

M. P. Gilliaux;
M. A. Debaugnies (prof. ens. sup. libre en disp.);
M. P. Duchesne (professeur honoraire de l'ens. sup. libre non confessionnel).

2^e cycle

*Licencé(e) en sciences commerciales et financières
licencé(e) en sciences commerciales et consulaires; ingénieur commercial*

Enseignement de la Communauté française et enseignement officiel
subventionné

Haute école de la C.F. du Hainaut :

M. J.P. Martin;
M. Y. Debaugnies;
M. F. Lovenberg.



Haute Ecole de Bruxelles :
Mme V. Pirotte.

Haute Ecole de la C.F. du Luxembourg Schuman :
M. R. Alexandre.

Haute Ecole Francisco Ferrer de la ville de Bruxelles :
M. S. Cludts;
M. M. Roelandts;
M. J.J. Droesbeke;
M. G. Du Champs;
Mme B. Cobut;
M. P. Gerondal;
Mme H. Degueldre;
M. B. Kelner;
M. P. Bellen;
M. P. Chome;
M. L. Cooremans;
M. T. Lambrecht;
M. J.L. Fabry;
M. R. Godenir;
M. E. Goffin;
M. D. Justens;
M. P. Ankaert;
M. C. Wilwerth;
Mme L. Plouvier;
M. J. Vandewattyne;
M. C. Labarre;
Mme F. Droesbeke.

Enseignement libre subventionné

Haute Ecole ICHEC - I.S.C. St-Louis - ISFSC :
Mme C. Roy;
M. B. Dhaeyer;
M. B. Colmant;
M. P. Dewinter;
M. L. Deltombe;
Mme C. de Brier;
M. J. Defrenne;
M. F. Peterkenne;
Mme C. Cloquet;
M. D. Lecocq;
Mme B. Chanoine;
M. Y. Ballegeer;
Mme M. Gauthy;
Mme S. Kwaschin;
Mme A. Gomez;
Mme C. Vanden Berghe;
M. J.M. Poncelet.

Enseignement libre non confessionnel subventionné

Hautes Etudes commerciales de Liège :
Mme I. Richelle;
M. A. Rochez;
M. J. Cupers;
M. B. Thiry;



M. J.M. Dujardin;
M. L. Gourmet;
M. M. Dubru;
M. J. Berwart;
M. R. Cuignet;
Mme J. Robert.

Article 2. - Cette liste n'est pas exhaustive. Elle sera modifiée en fonction des futures inscriptions. Ces modifications tiendront compte, dans la mesure du possible, de la parité entre membres du personnel de l'enseignement officiel et membres du personnel de l'enseignement libre.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2002.

